

Envoyé en préfecture le 21/08/2023

Reçu en préfecture le 21/08/2023

Publié le

ID : 045-214502304-20230817-DMN102023-AU

S'LO

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

DECISION DU MAIRE N° 10/2023

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

*PORTANT SUR LA CREATION
D'UN TERRAIN DE PETANQUE*

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
Tél : 02.38.92.40.72
E.Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

Le Maire de la commune de Noyers,

Vu la délibération N° 29/2023 du 10/08/2023 par laquelle le Conseil Municipal approuve, dans le cadre du projet de réaménagement des aires de jeux de la commune, la création d'un nouveau terrain de pétanque au sein de la zone du nouveau cimetière,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 25-2020 (point N° 4) du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est décidé, suite à demande de devis, de retenir l'unique offre de la Société SARL GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT, pour un montant s'élevant à 3 017.68 € H.T., soit 3 621.22 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera enregistrée au compte 212, lequel avait été prévu au Budget Principal 2023.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 17/08/2023.
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

